

Fréj'News

La gazette de votre commune

Un avenir commun, Fréjairolles

L'édito du maire

Fréjairolles, Fréjairollais,

2020 fut une année particulière, nous privant d'une certaine liberté chèrement acquise par le passé. Mais, ce fut aussi une année riche sur plusieurs thèmes.

La victoire, l'entraide, la solidarité, l'écoute, le courage, le consommé local et bien d'autres encore, sont des valeurs qui ont pris tous leur sens durant cette période et qui aujourd'hui supportent les fondations de notre économie et de notre nouvelle façon de consommer. Même si cette crise sanitaire nous impacte régulièrement,

Cela ne m'a pas empêché de mettre en œuvre des projets que je vous avais présentés lors de la campagne électorale. Durant le second trimestre, l'attention particulière portée aux personnes vulnérables de notre commune, continue notamment avec le vaccin anti-covid. Une première dans notre commune, la création au mois d'août d'un marché gourmand fût un grand succès sera renouvelé cet été. La mise en projet de la sécurisation du carrefour des chênes verts dont le départ des travaux est imminent, le renouvellement de l'informatique de Mme La Directrice de l'école, La fibre optique dont les premières infrastructures ont été déployées. Le marché a été déplacé autour de la place pour rendre plus sûr sa fréquentation.

2021 verra la mise en place de référents de quartier, ce conseiller municipal sera, suivant le secteur de la commune où vous résidez, votre interlocuteur privilégié, une boîte mail générique vous sera proposée. Comme je m'y suis engagé lors de la campagne électorale, vous trouverez dans cette gazette, une enquête d'opportunité portant sur la construction d'un complexe enfance proposant une nouvelle cantine, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et une possibilité de micro-crèche, pour répondre à cette étude plusieurs choix se proposent à vous, d'abord rendez-vous directement sur le site internet de la mairie et clic sur le lien "complexe enfance", ou copier le lien fournit dans cette gazette dans votre navigateur ou encore remplir le support papier fournit et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. Je compte sur votre participation.

Pour ce début d'année, la jeunesse de notre commune est mise à l'honneur. Samedi 30 janvier 2021 a eu lieu la première élection du conseil municipal des jeunes. Pour ces élections, deux listes inscrites, une portée par Rémy RAVAILHE et Nino VAREILLES à la tête de la seconde, je tenais à remercier les enfants pour leur volontarisme et leur implication. L'équipe de Rémy RAVAILHE a remporté les élections. Bravo !

Ce conseil municipal des jeunes découvrira la citoyenneté tout au long du mandat mais sera aussi le porte-voix de la jeunesse de Fréjairolles à travers les projets que nous définirons ensemble. Je remercie aussi les parents pour leur soutien dans cette démarche.

Le monde associatif subit fortement cette crise sanitaire. Je souhaitais, avec le conseil municipal, leur apporter mon soutien, leur assurer que la mairie saura les accompagner dès que la reprise des activités sera possible.

Je reste optimiste quant à cette crise sanitaire dont j'espère que 2021 en verra la fin. C'est ensemble que nous bâtirons un avenir commun Fréjairolles !

Jérôme CASIMIR, votre maire.



Les Fréj'News

- New's du village
- Comptes rendus du conseil municipal
- Conseil Municipal des Jeunes
- Associations
- Services
- Résultats d'actions
- Travaux de voirie
- Nouvelles mesures
- Réglementation et utilisation du domaine public
- Nouvelles activités
- Actualités
- Tribune libre liste minoritaire
- Etat civil
- Contacts mairie



New's du village



La cérémonie du 11 Novembre

La journée nationale du 11 novembre 2020 relative à la commémoration de la victoire et de la paix et d'hommage à tous les morts pour la France s'est déroulée en format restreint et en respectant les mesures de distanciation. Comme annoncée précédemment seuls trois élus y ont participé . Pour cause de santé Jérôme Casimir maire de la commune n'a pu assister . Les élus présents ont lu la lettre de Mme la Ministre déléguée auprès de la Ministre des armées et des anciens combattants. Faisons de cette journée une mémoire collective , notre mémoire doit enfanter le devoir, méditons les méfaits de la guerre et agissons pour construire l'amitié entre les peuples.



De Gauche à droite: sur la photo :

Richard FERNANDEZ, Philippe BOUDON et Nadine HERAL, conseillers municipaux.



Les décors de Noël

La nouvelle association Frejairollesenfleurs a participé à la décoration du village pour les fêtes de fin d'année.

Les sapins en palettes confectionnés par les membres et les adhérents à l'association ont permis de fleurir le village autrement. L'entrée de la mairie a été décorée et éclairée.

Merci à l'association et à très vite pour de nouvelles idées de fleurissement du village.



New's du village



Depuis le 4 Janvier 2021, le marché hebdomadaire a changé d'emplacement afin d'apporter plus de sécurité aux ambulants et aux Fréjairiennes et Fréjairiens. Les ambulants vous attendent nombreux en haut de la place du village. En raison du couvre feu, de nouveaux horaires ont été mis en place : les ambulants sont présents de 15h00 à 18h00 tous les mardis.

Toujours pour vous accueillir, et vous proposer des produits de qualité :



Christian CUQ - Idéal Fromages
Depuis l'origine du marché, Christian vous propose une variété d'excellents fromages.



Michel ALBINET et son miel local (Fréjairolles, Villefranche...)



Frédéric PAUTH - Les jardins de Nathan vous propose pour sa troisième année sur le marché des légumes et fruits selon la saison du moment et des plants...



New's du village



"Jeune agriculteur, j'ai fait le choix de créer mon exploitation à Fréjairolles. Cette démarche est née d'une volonté d'élever des porcs noirs en leur prodiguant respect, bienveillance et bien être. J'ai choisi cette race pour sa rusticité. Sa croissance lente permet d'obtenir une viande de qualité : fondante, rouge, marbré".

Benjamin GERARD - Porc Noir Occitan

Séverine FERAL, viticultrice de Cunac et aussi coopératrice à la cave "Maison Labastide"- vente de vins.



Les petits déj's de Marco - vente de pains, viennoiseries et gourmandises..

Elodie Bataille - Le rendez vous des gens thé - vente de thés verts, noirs....et infusions.



Vous trouverez chez Mélo Market, votre épicerie du village, quelques références de thés verts (menthe, citron), thés noirs (fruits rouges), et d'infusions pinacolada et bauma spirituel eucalyptus..

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux ambulants.



Comptes rendus du conseil municipal



Les comptes rendus complets du conseil municipal sont disponibles à la mairie ou sur le site internet.

Le conseil municipal du 31 Aout 2020



Ordre du jour :

Rectification délibération du conseil municipal du 26 mai relative aux délégations du conseil municipal au maire
Constitution du Centre Communal d'Action Sociale
Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
Avenant au contrat de fourniture et livraison pour la restauration scolaire
Délibérations de principe relatives au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou en remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible
Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2021-2024
Création d'un poste d'adjoint technique affecté à la cantine
Modification à la hausse du temps de travail d'un adjoint technique, affecté à la cantine
Convention avec Média-Tarn : Ecole et cinéma
Travaux de voirie 2020 : sécurisation du carrefour RD81/Chemin de Pronquiès / Rue des chênes verts
Désignation d'un représentant du conseil municipal à la CLECT
Admission en non- valeur
Subvention exceptionnelle
Exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les parcelles exploitées en agriculture biologique

Après lecture et signature du précédent compte-rendu, monsieur la maire déclare la séance ouverte. Monsieur CALVET s'interroge sur le bien-fondé du vote d'un élu arrivé en cours de séance. Monsieur le maire lui répond que ce type de situation sera repris dans le futur règlement intérieur, actuellement en cours d'écriture.

Constitution du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 22 juin dernier dans laquelle l'assemblée avait fixé à 8, le nombre de membres du CCAS. Quatre élus issus du conseil municipal et quatre personnes désignées par une association oeuvrant dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées, retraités, ou aux familles.

Monsieur le maire fait part qu'il a reçu de ces associations, une liste de personnes proposées pour siéger au CCAS de Fréjairolles :

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, constitue comme suit le conseil d'administration du CCAS de FREJAIROLLES est désormais composé de :

CABAL Marie-Christine
GARCIA Nadine
CHRETIEN Christine
PAOLI Fanny



Comptes rendus du conseil municipal



CAUSSÉ Marie-Dominique, représentant l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales du Tarn)

PAGGI Françoise représentant l'ADMR

PRADEL Arlette, représentant l'ADDAA

CAYRON Gilbert, représentant génération mouvement.

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Suite à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission est constituée de six commissaires titulaires et six suppléants désignés par la DGFIP sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, propose la liste des commissaires titulaires et suppléants suivante :

Commissaires titulaires

PORTAL Evelyne, CAPELLE Chantal, VAYSSETTES Michel, SARMAN Albert, RAYSSAC Nadine, ALBERT Céline, ASSIE Thierry, CARME Nathalie, RAUCOULES Jean-Louis, MASSOL David, VALAT Raymond, ARNAL Gilles.

Commissaires suppléants

PRADEL Bernard, LUCIO Jean-Pierre, GALONNIER Roselyne, CAUSSE Jean-Marie, BERTRAND Nicole, MARLOT Claudine, BESSIERE Guy, CASIMIR Jean-Pierre, CABAL Jean-Pierre, VIGUIER Yves.

Avenant au contrat de fourniture et livraison pour la restauration scolaire

Considérant l'état d'urgence dû au COVID et de ce fait, l'interruption de commande de repas, Monsieur le maire informe le conseil municipal que le prestataire de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire, C.R.Martel Traiteur, lui propose la signature d'un avenant au contrat.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer un avenant au contrat de dans les mêmes conditions que le contrat initial, dit que le contrat est prorogé jusqu'au 31 août 2021.

Délibérations de principe relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour remplacer des agents public momentanément indisponibles (en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024.

:



Comptes rendus du conseil municipal



VU la négociation engagée par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat groupe pour le compte des collectivités intéressées et les résultats obtenus dans le cadre de la procédure concurrentielle avec négociation engagée,

VU les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Tarn n°19/2020 et 20/2020 du 06.07.2020 procédant à l'attribution du marché à CNP ASSURANCES - GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST.

Le CM décide d'adhérer à compter du 01.01.2021 à ce contrat groupe.
CHOISIT pour la commune les garanties et options d'assurance suivants (2) :

☞ POUR LES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL : 6.57%
TOUS RISQUES : DECES + ACCIDENT DE SERVICE et MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE ORDINAIRE+ LONGUE MALADIE + MALADIE DE LONGUE DUREE + MATERNITE + PATERNITE :

☞ POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A L'IRCANTEC, LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, ET LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PRIVE : 0.85%
TOUS RISQUES : ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE + MALADIE GRAVE + MALADIE ORDINAIRE + MATERNITE + PATERNITE :

Création d'un poste d'adjoint technique affecté à la cantine

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis avril 2019, madame ROSSIGNOL Marie-Christine a été embauchée, à la mairie, sous contrat de droit public dans le cadre de l'article 3/1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Celle-ci avait été recrutée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités, à la cantine, du fait de la mise en place des deux services.

Compte tenu que cette situation perdure, monsieur le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi à temps non complet d'adjoint technique, à raison de 7heures 52 minutes hebdomadaires, affecté au poste de la cantine, avec effet au 1er septembre 2020.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, adopte la proposition de création du poste d'adjoint technique présentée par monsieur le maire, charge monsieur le maire de nommer stagiaire, Marie-Christine ROSSIGNOL, à compter du 1er septembre 2020, pour une durée hebdomadaire de 7h 52mn.



Comptes rendus du conseil municipal



Modification à la hausse du temps de travail d'un adjoint technique, affecté à la cantine

Suite au changement d'emploi du temps de l'agent affecté au ménage de l'école primaire (diminution d'une heure, tous les soirs, compensées par quatre heures de travail le mercredi matin), Monsieur le maire propose au conseil municipal d'augmenter, le temps de travail, de l'adjoint technique, Elisabeth NEGRE, affecté habituellement à la cantine, afin qu'elle puisse compenser l'heure manquante du soir.

Le temps de travail hebdomadaire serait ainsi porté à 22 heures et 5 minutes au lieu de 16.87 heures.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : Mesdames et messieurs CASIMIR, GERARD, MARLOT, HERAIL.

Abstentions : Mesdames, messieurs GARCIA, FERNANDEZ, BOUDON, CHRETIEN, FOISSAC, PAOLI, CALVET, BOUMEDIENNE, CARME, CABAL, CHAMAYOU.

En majorité, les élus souhaitent, avant de prendre une décision, consulter les fiches de poste pour s'assurer du bon équilibre de la répartition des tâches qu'exécute le personnel affecté à l'école et à la cantine.

Au vu des résultats du vote, la discussion entamée sera reprise lors du conseil municipal prévu en décembre prochain. Un nouveau vote sera proposé.

Convention Média-Tarn/Mairie de Fréjairolles, Ecole et cinéma 2020/2021

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, reconduit la participation financière de 1.50 euros par an et par enfant.

Travaux de voirie 2020 : sécurisation du carrefour RD81/Chemin de Pronquiès/Rue des chênes verts.

Rapporteur : Ludovic MARLOT

En ce qui concerne les dépenses d'entretien, les chemins retenus en points à temps (PATA) sont le chemin de Pinet, de Cavaziès.

Pour définir les dépenses d'investissement, et notamment les travaux de sécurisation du carrefour RD81/Chemin de Pronquiès/Rue des chênes verts, la commission Travaux s'est réunie. Le but est d'abaisser la vitesse des véhicules.

Le service Maîtrise d'ouvrage, programmation de travaux de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a proposé trois types d'aménagements ; les scénarios sont présentés :

Un Tourne à gauche

Un plateau sur élevé

Mise en place de chicanes

Dans les trois possibilités, il y avait été demandé par la commission, le busage du fossé de la RD81, côté chemin de Pronquiès, afin de rallier les commerces de Jat, par un sentier piétonnier.

L'éclairage du carrefour et du sentier n'est pas compris dans l'estimation.

L'ensemble des élus optent pour le scénario 3 : la mise en place de chicanes. Ils rejoignent l'avis de la commission.

Monsieur le maire indique les tarifs :

le tourne à gauche : 147 410€ TTC,

le plateau surélevé : 94 967 € TTC,

la mise en place de chicanes : 92 771 € TTC



Comptes rendus du conseil municipal



Le projet retenu s'élèvera donc à 92 771 € ; il sera financé en partie par une dotation de l'Etat, issue du plan d'urgence, relance de l'économie par la commande publique, nommée Dotation de Soutien à l'Investissement Local (FDSIL) 35 % sur le montant hors taxes, une dotation du Département du Tarn 35 %, une partie du Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local (FAVIL) et la participation de la C2A. Le total de recettes pour cette opération de sécurité s'élèvera à 66 700€. Le conseil municipal à l'unanimité de membres accepte ces travaux dans ces conditions.

Désignation d'un représentant du conseil municipal à la CLECT : Marie Christine CABAL

Admission en non valeur

Il reste en attente des frais s'élevant à 312.94€ ; la famille sera relancée par monsieur le maire. Subvention exceptionnelle Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'association Avenir Football Pays d'Oc 81 lui indique qu'elle n'a pas perçu la subvention 2019, malgré avoir déposé en mairie, les justificatifs demandés. Monsieur le maire propose de régulariser la situation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, accepte de verser la dite subvention d'un montant de 534 € sur l'exercice budgétaire 2020, modifie les ouvertures de crédits du budget primitif 2020.

Exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les parcelles exploitées en agriculture biologique

La chambre d'Agriculture du Tarn informe d'un dispositif fiscal inscrit au Code général des Impôts visant à soutenir les nouvelles fermes engagées en agriculture biologique, par une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB). Cette exonération dure 5 années, et serait applicable à partir de l'année qui suit ; seule la part communale est concernée. Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'exonérer de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique.



Comptes rendus du conseil municipal



Le conseil municipal du 12 octobre 2020



Ordre du jour :

- Modification de composition des commissions municipales
- Election d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres
- Election d'un membre au Centre Communal d'Action Sociale
- Désignation du correspondant Sécurité routière
- Convention cadre de redevance spéciale pour la collecte des déchets ménagers
- Mise en place d'un visiophone à l'école
- Projet éclairage public

Après lecture et signature du précédent compte-rendu, monsieur le maire déclare la séance ouverte. Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le maire donne lecture du jugement du Tribunal Administratif de Toulouse. L'audience a été tenue le 17 septembre 2020 suite à une requête d'annulation des résultats de l'élection des conseillers municipaux de Fréjairolles émise par madame la Préfète, le 19 mars 2020.

Il en résulte que l'élection de Fanny PAOLI et d'Olivier CALVET est annulée car l'ordre d'attribution des sièges n'a pas été respecté, ainsi, sont proclamés élus : Caroline CANTIÉ et Benoît MARQUES, à partir du 1er octobre 2020.

Modification de la composition des commissions municipales

Considérant la note de la direction de la légalité de la Préfecture, il convient de remplacer, uniquement, les élus de la liste minoritaire. Seule l'élection d'un nouveau membre issu de la liste minoritaire est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix Pour et 3 Contre (Caroline CANTIÉ, Benoît MARQUES, Mohamed BOUMEDIENNE), la composition comme suit :

Commission d'Appel d'offres

L'élection de Benoît MARQUES en tant que membre suppléant.

Election d'un membre au Conseil Municipal d'Action Sociale

L'élection de Caroline CANTIÉ

Désignation du correspondant Sécurité routière : Benoît MARQUES



Convention cadre de redevance spéciale pour la collecte des déchets ménagers

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a voté une taxe spéciale pour la collecte des déchets ménagers. Les administrations, associations, entrepreneurs, artisans professions libérales sont concernées par ce paiement.

Cette redevance est calculée en fonction du volume des déchets ménagers proposé à la collecte. Un inventaire a été réalisé recensant le nombre et la capacité des divers conteneurs des bâtiments municipaux, il en résulte une contenance de 85 320 litres d'ordures ménagères par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, autorise monsieur le maire à signer la convention avec la communauté d'Agglomération de l'Albigeois avec effet au 01/01/2021.

Vote : Pour 4 Lydie FOISSAC, Jérôme CASIMIR, Christine CHRETIEN, Nadine GARCIA. Abstentions : 11 sur le principe BOUDON Philippe, BOUMEDIENNE Mohamed, CABAL Marie-Christine, CANTIÉ Caroline, CARME Nathalie, CHAMAYOU Christian, FERNANDEZ Richard, HERAL Nadine, GERARD Dominique, MARQUES Benoît, Ludovic MARLOT.

Mise en place d'un visiophone à l'école

A la demande des enseignants et des parents d'élèves, monsieur le maire propose au conseil municipal un moyen de protection à l'école primaire. Après délibération, il a été retenu l'entreprise ASSIE ELEC pour effectuer la mise en place.

	Prix HT	Prix TTC
ASSIEELEC	2895.50	3474.60
ELECTRONIC81	2408.20	2889.84
INSTACONNECT	3312.33	3974.80

- Montant des travaux : 2 895.50 € HT 3 474.60 € TTC
 - DETR 50 % : 1 447 €
 - FDT 30 % : 869 €
- Fonds propres de la commune : 1 158.60 €

Le conseil municipal s'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2021, autorise monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération, dit que, dans le cas où les subventions seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la mairie.

Projet éclairage public

Monsieur le maire présente le projet d'éclairage public du futur aménagement du carrefour rue des chênes verts/RD81/route de Pronquiès, le sentier piétonnier allant vers les commerces de Jat ainsi que celui vers le centre du village. Il rappelle que ces travaux consistent à la création d'écluses, du busage du fossé vers Jat et de la création d'un sentier piétonnier jusqu'aux commerces. Trois options sont proposées :

- Eclairage public global : 46 740 € TTC (carrefour + sentiers piétonniers + remplacement des deux candélabres à l'entrée du village, au rond-point)
- Eclairage public des écluses : 30 015 € TTC
- Eclairage public des cheminements piétonniers avec des mâts de 9m : 12 679 €
- Eclairage public des cheminements piétonniers avec des mâts de 4 m : 11 109 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, choisit l'option aménagement global à 46 740.23 € TTC. Vote : 13 POUR, 2 Abstentions : Philippe BOUDON, Dominique GERARD





Ordre du jour :

- Règlement intérieur du conseil municipal
- CAUE : convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique pour l'aménagement du cœur de bourg
- Modification du temps de travail de l'agent affecté à la cantine
- Evolution du marché hebdomadaire

Après lecture et signature du précédent compte-rendu, monsieur le maire déclare la séance ouverte

Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le maire fait part aux élus que la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux communes de 1000 habitants et plus, l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal, dans les six mois qui suivent l'installation. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, approuve le règlement intérieur proposé (voir site communal).

Convention avec le C.A.U.E. Aide à la décision, accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 22/06/2020 relative à l'adhésion au Conseil Architecture Urbanisme, et Environnement (CAUE) en vue de solliciter cet organisme pour une étude globale de l'aménagement de la place de l'église, la construction de la cantine et de l'ALAE, l'aménagement du chemin de la Grimalié,

Suite à la visite de deux urbanistes du CAUE, il donne lecture du projet de convention d'aide à la décision et d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

Evolution du marché hebdomadaire

Rapporteur : Ludovic MARLOT

Le marché hebdomadaire du mardi doit être déplacé car l'emplacement actuel devient dangereux par manque d'organisation et de parking.

Il y a trois possibilités pour l'installer ailleurs :

- sur la place de la salle polyvalente face aux écoles,
- sur la place de l'église
- autour de la place de l'église.

Une réunion avec les forains a eu lieu et aucun n'a émis un avis défavorable à ce projet de déplacement. Considérant que l'endroit serait plus sécurisé, mieux éclairé, que le parking du cimetière libéré favoriserait le parking des clients, il a été décidé de l'installer autour de la place de l'église. Il conviendra de marquer au sol, un passage piéton du parking du cimetière vers la place de l'église. Une banderole sera fixée entre les deux platanes, côté RD 81 pour annoncer le marché.

Monsieur le maire indique que le règlement du marché à destination des forains ainsi qu'un flyer sont en cours d'élaboration. La gratuité perdure pour l'occupation du domaine public par les forains.





Ordre du jour :

- Communauté d'Agglomération de l'Albigeois :
- Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2020 et fixation des attributions de compensation.
- Exonération des frais de location de la licence IV
- Règlement du marché hebdomadaire
- Subvention attribuée à l'association Fréjairolles en fleurs.

Après lecture et signature du précédent compte rendu, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire apporte une modification à l'ordre du jour : Conseil municipal des Jeunes

Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2020 et fixation des attributions de compensation 2020

Rapporteur : Marie-Christine CABAL

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par des communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 26 novembre dernier.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Compétences eau potable et défense incendie,
- Périmètre du service commun administration droit des sols,
- Plans locaux d'urbanismes communaux,

Le détail des évaluations par compétence ainsi que le rapport de la CLECT sont annexés à la présente délibération.

Compétences eau potable et défense incendie

Quatre communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois exerçaient la compétence sous forme de régie : Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry. Sur le périmètre de ces quatre communes, l'agglomération a créé une régie dotée de la seule autonomie financière

Exonération des frais de location de la licence IV à la brasserie LE SAJE

Suite aux directives ministérielles empêchant l'ouverture des cafés et restaurants pendant l'état d'urgence de la crise sanitaire de la COVID 19, depuis le 28 octobre 2020,

En soutien à la profession de la restauration de la commune durement touchée par la crise sanitaire, monsieur le maire propose au conseil municipal l'exonération des frais de location de la licence IV à Pierre MAYNADIER, propriétaire de la brasserie Le Saje, durant 3 mois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'exonération du loyer de la licence IV, durant 3 mois, à compter du 1er janvier 2021 pour la somme de 266.43 €.



Règlement du marché de plein vent

Suite à la décision du conseil municipal en date du 23 novembre relative au déplacement du marché sur la place de l'église,

Monsieur le maire indique qu'il convient d'établir un règlement relatif à l'exercice du commerce ambulant sur les dépendances du domaine public (rappel de la circulaire n°77-507).

Monsieur le maire présente le plan de disposition des exposants élaboré par Dominique GERARD, sur ce nouvel espace, à compter du 5 janvier 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, rédige le règlement intérieur (ci-joint annexe 1), autorise monsieur le maire à prendre un arrêté portant réglementation du marché de plein vent sur le domaine public, dit que monsieur Dominique GERARD est nommé placier, sans indemnité à ce titre.

Subvention attribuée à l'association Fréjairolles en fleurs.

Monsieur le maire expose que la nouvelle association Fréjairolles en Fleurs, qui n'a pas bénéficié de la subvention votée aux associations, lors du vote du budget primitif, l'a sollicité afin de bénéficier d'une subvention de 90 euros pour cette année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, accepte cette démarche.

Mise en place du Conseil municipal des jeunes

Monsieur le maire propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes et rappelle que ce projet faisait l'objet d'un projet de sa campagne.

Le but premier de ce conseil municipal des jeunes est d'impliquer les jeunes dans les projets de la commune, de montrer aux enfants ce qu'est la citoyenneté et de permettre aux futurs jeunes élus d'expliquer leurs projets.

Monsieur le maire indique que ce Conseil Municipal des Jeunes pourrait être actif après les vacances de Noël. Ce conseil municipal des jeunes serait proposé aux élèves de classe de CM1 et CM2, domiciliés sur la commune de Fréjairolles.

Une lettre d'explication et un flyer vont être diffusés auprès des parents en amont.

Les modalités de création du conseil municipal des jeunes sont :

- Sur la période du 4 au 15 janvier 2021 : informations des objectifs et du déroulement du conseil municipal des jeunes auprès des parents et des élèves.
- Sur la période du 15 au 28 janvier 2021 : préparation de la campagne électorale et des élections du conseil municipal des jeunes.
- 30 Janvier 2021 : élections des membres du conseil municipal des jeunes.

Le conseil municipal des jeunes comprendrait 7 membres : un maire et 6 conseillers municipaux avec respect de la parité. Le mandat du conseil municipal des jeunes pourrait durer deux années. Monsieur le maire souhaite l'implication de tous les membres de la commission scolaire pour la réussite de ce projet.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un conseil municipal dans les conditions ci-dessous précisées, dit que monsieur Richard FERNANDEZ sera le référent du conseil municipal auprès du conseil municipal des jeunes.



Conseil municipal des Jeunes



Nouveau projet

Un conseil municipal des jeunes a été mis en place par la Mairie à l'école de Fréjairolles. Un conseil municipal est une instance municipale destinée aux enfants de la classe de CM1 et CM2. Il est créé par des délibérations adoptées en conseils municipaux. Il a un rôle consultatif. Ce projet a été présenté aux enfants de l'école et à leurs parents au mois de Janvier 2021.

Les enfants ont été très motivés par le projet.

Les candidats ont déposé leur liste puis les élections ont eu lieu dans les règles de l'art. Les élections ont eu lieu le samedi 30 Janvier 2021.

Le CMJ de FREJAIROLLES se compose de 7 conseillers municipaux, enfants domiciliés et scolarisés en CM1 et CM2 à l'école de FREJAIROLLES.
La parité fille/garçon doit être respectée.
Le CMJ est élu pour deux années.

Le Conseil Municipal des Jeunes se donne pour objectif majeur d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs dans leur commune. Une charte remise aux élèves définit les droits et les devoirs que le Conseiller Municipal des Jeunes de Fréjairolles s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance qui permet aux écoliers de Fréjairolles de participer et de s'impliquer dans la vie citoyenne.

Deux listes ont été déposées.



Il permet aux jeunes élu-es :

- De réfléchir à des projets d'intérêt communal ou général.
- De les mettre en place.
- D'interroger le Conseil Municipal sur leurs questionnements et de transmettre l'information aux jeunes administrés.
- De participer ainsi à la vie citoyenne.

Chaque candidat et leur équipe ont bien réfléchi aux projets à développer sur la commune :

- Rémy propose un city stade, des nichoirs à oiseaux sur le chemin de randonnée de la Gaugne, refaire les bosses du terrain bi-cross et la peinture du skate parc, réaliser des concours photos et de dessins...



- Nino propose une boîte à lettres à idée pour obtenir les idées des enfants du village, la réhabilitation et la sécurisation du skate parc, l'organisation de soirées enfants à la salle des fêtes en partenariat avec le comité des fêtes de Fréjairolles, un ralentisseur devant l'école, l'organisation de sorties à pied et à vélo,...



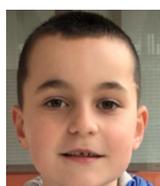
Conseil municipal des Jeunes



Une forte participation à ce premier conseil municipal

Le 30 Janvier 2021 a eu lieu l'élection avec une équipe au complet et une forte participation des Fréjairollaises et Fréjairollais des classes de CM1 et CM2
Merci à tous pour votre implication en tant que citoyen.
Sur les 40 inscrits sur la liste électorale, 32 votants.

Les résultats de l'élection



Rémy RAVAILHE
64.51%
20 voix



Nino VAREILLES
35.48%
11 voix

Participation



80%
(32 votants)

Abstention



20%
(8 inscrits)

Blanc

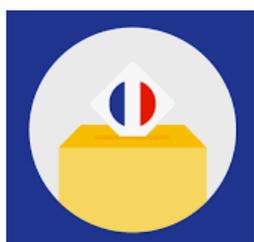


0%

Nuls



3%
(1)



Conseil municipal des Jeunes



Séquence souvenirs

Les élections se sont déroulées de 10 heures à 12 heures dans les règles de l'art : inscription sur liste électorale, carte d'électeur, procuration, passage à l'isoloir, vote dans l'urne et signature... dans le plus grand sérieux et avec une concentration exemplaire.



Conseil municipal des Jeunes



Séquence souvenirs



Rémy et Nino ont tenu à prendre une photo avec leurs colistiers. en souvenir de cette matinée de premier conseil municipal à la mairie de Fréjairolles.



Conseil municipal des Jeunes



L'édito du Maire du Conseil Municipal des Jeunes



Bonjour,

Je m'appelle Rémy Ravailhe, avec mon équipe, nous avons été élus premier Conseil Municipal des Jeunes de Fréjairolles, le 30 Janvier. J'aimerais au nom de l'équipe, remercier Monsieur Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal et Aurélie pour l'organisation de ces élections. Cela nous a permis de découvrir le fonctionnement d'une élection et surtout nous donner la chance de pouvoir nous exprimer.

Je veux ensuite remercier tous les enfants qui se sont impliqués dans ces élections (candidats et votants) et tout particulièrement Lilou, Ambre, Louane, ALix, Raphael, et Clément qui sont à mes côtés.

Nous savons tous les sept, la chance que nous avons de constituer le premier Conseil Municipal des Jeunes de Fréjairolles.

Nous espérons pouvoir amener notre petite touche dynamique au sein de notre village.

Rémy Ravailhe,
Le maire des enfants de Fréjairolles.

Chers enfants de Fréjairolles, Rémy RAVAILHE est donc votre Maire et représentant de votre commune pour une durée de deux ans. N'hésitez pas à lui faire part de vos idées, de vos projets pour le village.

Une première réunion de conseil municipal est prévue le 6 Mars 2021 afin que Rémy et son équipe échantent et présentent les projets à venir.



Associations



Association des parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves de Fréjairolles (APE) a pour but de créer du lien entre les parents, les élèves et les enseignants.

L'objectif est de recueillir des fonds pour aider à financer des projets scolaires et récréatifs pour les enfants scolarisés à l'école de Fréjairolles.

Des actions à l'école ont déjà été menées cette année comme la vente de citrouilles, de sapins de Noël et de chocolats.

Pour Noël, l'APE a financé le goûter de Noël, des livres ont été offerts aux enfants ainsi que des cadeaux collectifs pour chacune des classes.

Malheureusement avec le contexte actuel et le confinement, nous n'avons pas pu réaliser autant d'opérations que nous l'aurions souhaité.

Ainsi, nous proposons une vente de biscuits et autres ouverte à tout le village.

Merci pour votre contribution et bonne dégustation.



Associations



Pour cette **année scolaire 2020-2021**, un **nouveau bureau** a été créé :

Présidente : Ludivine MARLOT

Vice-présidente : Nathalie LEGER

Trésorière : Valérie LEBLANC

Trésorière adjointe : Laure HERNANDEZ

Secrétaire : Bérengère LACAILLE

Secrétaire adjointe : Karine FOUQUE

L'APE de Fréjairolles compte également de nombreux membres actifs.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez à nous contacter

frejairollesape@hotmail.com

ou via notre **page Facebook APE Fréjairolles** ou au **06.13.09.81.79**.



Services



Portage de repas



A compter du 1er Janvier 2021, un nouveau tarif est applicable pour le portage de repas. Le tarif est de 10.45 euros pour les personnes ne résidant pas sur la commune d'Albi.



18 ans en 2021



Pour les Fréjairollais et Fréjairolles qui ont 18 ans en 2021...

Tu as eu ou tu vas avoir 18 ans, la mairie tient à t'informer que tu es inscrit automatiquement sur les listes électorales. Si tu as bien accompli les formalités de recensement à l'âge de 16 ans.

Si tu atteins 18 ans entre les 2 tours d'une élection, tu ne peux voter qu'au 2d tour. Si les formalités sont remplies, tu as du ou vas recevoir un récépissé d'inscription sur les listes électorales adressée par la mairie.

Ligne de bus Albi Fréjairolles



La sécurité pour les enfants a été améliorée. En effet, le bus scolaire Albi Fréjairolles change de trajet afin que les enfants puissent descendre du bon côté de la route sur le trajet du retour.

A compter du 25 janvier 2021, le bus inverse le trajet du retour en passant par Le bousquet haut, Le village, Les Chènes verts et La Grimalié.



Résultats d'actions



Le radar pédagogique

Au mois de Juillet 2020, un radar pédagogique a été installé dans le village sur la route d'Albi durant une durée de deux mois. Lors de la mise en place de ce radar pédagogique, des mesures sur la vitesse ont été réalisées du 08 juillet au 31 août 2020.

Les résultats de la mise en place du radar pédagogique...

Le trafic moyen journalier dans le village est de 2400 véhicules/jour.

La vitesse la plus élevée est de **150 Km/h**. Les mesures ont révélé 10 vitesses les plus élevées entre 126 km/h à 150 km/h.

"Il faut croire que la plus grande inconscience de l'homme, c'est celle de sa propre vie."
(Marc Levy)

mais dans ce constat de vitesse excessive dans notre village, l'inconscience des uns, c'est celle de la vie des autres, celles des Fréjairollais, des Fréjairolaises.
Ce comportement est inadmissible.

La vitesse observée est de

58 km/h.

Rappel : La vitesse sur cette portion est limitée à



puis quelques mètres après la vitesse est de .



**Respectez la
vitesse!**

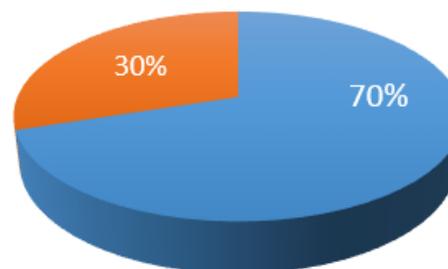


Résultats d'actions



Quelques chiffres

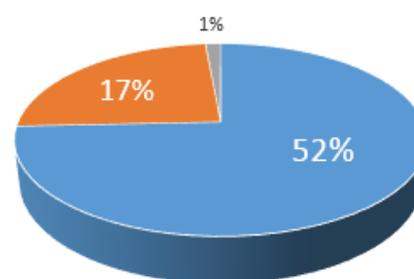
Répartition en % des passages par rapport à la vitesse constatée



■ Passages à plus de 50 km/h ■ Passages de 0 à 50 km/h

Sur le nombre de passages, 70% sont constatés à une vitesse de plus de 50 km/h.

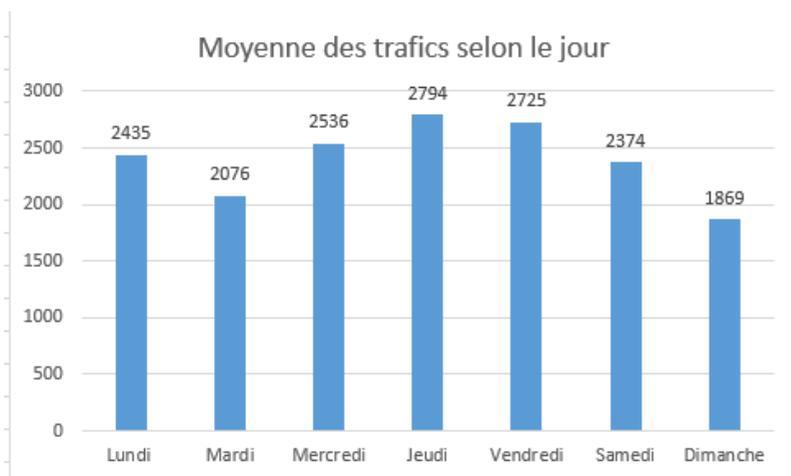
Répartition en % de passages pour une vitesse de plus de 50 km/h.



■ Passages de 51 à 70 km/h ■ Passages de 71 à 90 km/h ■ Passages de 91 à 150 km/h

Sur les 70% sont constatés :

- 52% des passages à une vitesse de 51 km/h à 70 km/h
- 17% des passages de 71 à 90 km/h
- 1% des passages de 91 à 150 km/h.



Sur la période, les jours ayant eu le plus de passage sont les jeudis et vendredis. Les jours, à plus faible passage, sont les mardis et dimanches.

Les excès de vitesse de 51 à 150 km/h sont constatés essentiellement les mardis (70%), samedis (72%) et dimanches (73%).

Source : Direction départementale des territoires du tarn - 20 octobre 2020.



Travaux de voirie



Réalisés



réalisés

Les travaux de réfection de l'ouvrage d'art de La Resse, de l'ouvrage hydraulique de Sarromas ainsi que celui du Chemin des Fourcals.

A venir



Les travaux de réfection de la conduite d'eau portés par le Siah Dadou situé en traversée du village.

La sécurisation du carrefour des Chênes Verts et mise en place de l'éclairage public.

Début des travaux semaine 9 et se terminant semaine 26.

Le conseil municipal tient par avance à s'excuser auprès de tous les habitants de la commune, de la gêne occasionnée par ces travaux importants.



Elagage des arbres sur la commune



Vous avez pu observer cette machine sur les routes de la commune. Ce lamier a permis d'élaguer les arbres de la commune sur plusieurs secteurs.

Simple et robuste, le lamier est capable de couper des branches de très grand diamètre, jusqu'à 40 mm. Idéal pour réaliser des chantiers de précision, tels que le dégagement des lignes électriques et téléphoniques.



Nouvelles mesures



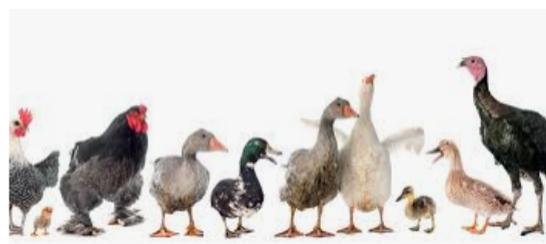
Depuis Janvier 2021, un renforcement des mesures de biosécurité a été mis en place pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours, car depuis de nombreuses semaines, le nombre de foyers d'influenza aviaire augmente.



Vous détenez des volailles de basse cour ou des oiseaux destinés à une utilisation non commerciale : un conseil

- confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse cour.
- exercer une surveillance quotidienne sur les animaux.

PASSAGE OBLIGATOIRE



Vous êtes en obligation de déclarer toute détention d'oiseaux (basse cour ou appelants) en mairie par cerfa 15472-02 ou démarche en ligne sur le site <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

A partir du 15 mars, les quantités disponibles seront nettement plus importantes ce qui permettra de satisfaire progressivement toutes les personnes prioritaires visées dans cette 1ère phase. Puis progressivement des vagues de vaccination grand public seront engagées en fonction des vaccins livrés à la France.



Les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la gravité des symptômes, mais pas la contagiosité. Il faut donc continuer à s'isoler en cas de test positif à la Covid-19, en cas de contact avec une personne positive, ou en cas de symptômes. Les gestes barrières sont toujours à appliquer scrupuleusement. Le port du masque reste recommandé, y compris pour les personnes vaccinées.

Vaccination contre la Covid-19

Comment prendre rendez-vous pour les plus de 75 ans ?

Sur internet : [Santé.fr](https://santé.fr)

Les personnes de plus de 75 ans peuvent se faire aider par leurs proches,

Les rendez-vous sont pris pour les deux injections.

Par téléphone : 0809 54 19 19

- le numéro vert national 0800 009 110 ouvert 7 jours sur 7 de 6 h à 22 h vous oriente directement vers cette plateforme pour le Tarn ;
- il peut être nécessaire de renouveler l'appel à la plateforme départementale car elle peut être débordée ou ne prendre de nouveaux appels que si des plages de rendez vous sont disponibles



Réglementation et utilisation du domaine public



Règles du bien vivre ensemble

C'est de nous, premier maillon de la chaîne du recyclage, dont dépend la quantité mais aussi la qualité du verre collecté.

En mettant les verres d'emballage utilisés dans les bacs ou conteneurs à verre, nous sommes assurés qu'il sera recyclé à 100 %, et à l'infini. Attention : seuls les emballages en verre peuvent être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux, et flacons .

Les flacons pharmaceutiques trouvés en pharmacie et à usage domestique sont recyclables et sont à mettre dans les bacs à verre sous condition que ces flacons soient vides (s'ils contiennent encore un médicament, ils doivent être déposés dans une pharmacie).

Les flacons de parfum et les pots de cosmétique en verre sont recyclables.

Les bocaux avec une monture métallique et la célèbre rondelle orange (type le Parfait) sont également recyclables.



Tri des emballages en verre

Respectez les autres habitants, laissez l'environnement des conteneurs de tri du verre propre.

- Trier et amener les emballages en verre aux conteneurs à verre, c'est un beau geste citoyen mais cela le serait encore davantage si vous respectiez l'environnement autour des conteneurs à verre. Trop souvent des cartons, des bouchons ou autres contenants sont retrouvés par terre.
- Merci de respecter les lieux et les autres utilisateurs.
- Vous faites le bon geste de trier, protéger l'environnement jusqu'au bout.

ET RIEN D'AUTRE... ATTENTION AUX FAUX-AMIS !

Le verre culinaire (vaisselles et plats transparents) n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détériorent la qualité de production.

Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...

Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique,...



**Interdit de
jeter dans
les
conteneurs**



Nouvelles activités



UNE NOUVELLE ENTREPRISE !

Petit fils et fils d'artisan électricien, j'ai travaillé dans l'entreprise familiale Raffanel Electricité Générale basée à St Juéry pendant 12 ans.

Je suis actuellement professeur d'électricité et de plomberie à l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat du Tarn.



RJ Electricité

RAFFANEL Jérémie

124 chemin de salan 81990 Fréjairolles

06 22 78 09 81

rjelectricite.entreprise@gmail.com

Neuf, Rénovation, Climatisation, Chauffage, Plomberie, Domotique, Alarme, énergies nouvelles...

J'ai créé en parallèle le 05 Novembre 2020 mon entreprise de travaux d'électricité et de plomberie basée sur la commune de Fréjairolles.

Je réalise tous vos travaux dans le neuf et la rénovation, l'installation de climatisations, la mise en place de systèmes d'alarme et de contrôle énergétique de l'habitat et bien d'autres.

Disponible et à l'écoute, je saurai vous accompagner dans la réalisation de tous vos projets.



Label Ecole Numérique



L'appel à projet "Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité (ENIR) a été élargi à travers l'appel à projets "Label Ecoles numériques 2020". Lucas MIRANDA de l'école maternelle a participé en accord avec la Mairie à cet appel à projet pour le financement d'un tableau numérique pour sa classe. Grâce à ce projet présenté, l'école de Fréjairolles a été lauréate et sera donc équipée très prochainement d'un tableau numérique interactif.





Le lotissement "Domaine des Buis"



Les travaux d'aménagement du nouveau lotissement proche du centre bourg touchent à leurs fins. Quarante parcelles sont présentes dans ce nouveau projet et donc quarante maisons vont bientôt sortir de terre de ce lotissement nommé "Domaine des Buis".



Tribune libre Groupe minoritaire

Dressons un bilan en tant que liste minoritaire sur nos convergences mais aussi nos points de désaccord avec le conseil municipal.

Un bilan positif concernant les affaires scolaires, avec une nette amélioration des relations Ecole - Mairie. Cependant nous regrettons que tous les membres de la commission ne soient pas consultés ou conviés aux différentes réunions.

Concernant le marché, nous pouvons louer son déplacement au-dessus de la place permettant une meilleure sécurisation. Néanmoins, nous regrettons le manque de signalisation suffisante (éclairage, banderole).

Mr Le Maire, lors du conseil municipal du 23 novembre, nous a informés que les travaux de sécurisation de l'entrée du village auraient lieu de janvier à mars 2021. Nous apprécions que ce projet décidé quelques années auparavant soit enfin mis en place. Lors du CM du 25 janvier Mr le Maire (Vice-Président Voirie - Aménagements urbains - Domaine public - Propreté des espaces publics de la C2A), nous a informés du retard des travaux, à notre grande surprise.

Un point que nous avons abordé en conseil municipal et sur notre page Facebook suite à l'inquiétude de parents d'élèves : le passage de nombreux camions devant l'école au moment des travaux du nouveau lotissement (40 maisons) causé par l'arrêté municipal interdisant le passage des véhicules de plus de 3.5T par le chemin de la Grimalié. Notre proposition : un sens unique afin de diviser par deux le nombre de passages devant l'école.

Nous souhaitons informer les habitants que nous resterons vigilants quant à la bonne gestion du budget de la commune.

Mohamed Boumédiène, Caroline Cantié, Benoit Marques,
Elus de la liste « Fréjairolles, notre village



Vers un projet du futur complexe enfance



Lors de la campagne électorale, un projet important pour la commune a été présenté par Monsieur le Maire et toute son équipe de campagne électorale. Ce "complexe enfance" peut voir émerger l'opportunité d'un projet :

- d'une nouvelle cantine,
- d'un accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- et la possibilité d'une micro crèche.



Habitants de la commune, ce projet vous concerne. A ce titre, pour répondre au mieux aux besoins des habitants de notre commune, votre avis est primordial.

Une **étude d'opportunité portant sur ce futur complexe enfance** a donc été mise en place et vous est proposée pour connaître vos besoins, vos attentes.

Pour répondre à cette étude d'opportunité, **trois possibilités** s'offrent à vous :

- en saisissant directement sur votre navigateur le lien suivant

https://docs.google.com/forms/d/1IBNf_tC2P3cJetRMnq296FMqrjD6YmcFC8M8mNKbmks/edit

- en vous rendant directement sur le site internet de la Mairie en cliquant sur le lien suivant

https://docs.google.com/forms/d/1IBNf_tC2P3cJetRMnq296FMqrjD6YmcFC8M8mNKbmks/edit

- en remplissant le formulaire papier présent dans ce frej'news et en retournant le formulaire dans la boîte aux lettres de la mairie.



Nous vous remercions pour votre participation, et nous vous ferons part des retours sur le projet du futur complexe enfance.



Etat civil



Bienvenue les bébés



Nino LELIEVRE - 10 Janvier 2020
Léonie CALGARO - 22 Janvier 2020
Gabriel GALONNIER - 30 Janvier 2020
Abby RIVIERE - 05 Mars 2020
Lorenzo BRUNO - 12 Mars 2020
Leilana TASSIE - 02 Avril 2020
Séline TAYAN THACH - 18 Avril 2020
Tessa CARRIERE - 04 Mai 2020
Mael ALVERNHE - 27 Mai 2020
Noah MERABTI - 24 Juillet 2020
Timothé GALONNIER - 20 Aout 2020
Noé GARCIA - 28 Septembre 2020



Félicitations les mariés



Amélie DETRE et Guillaume SABLAYROLLES
Audrey GABRIELI et David VAREILLES
Emeline MONTELS et Jérémie RAFFANEL



Une pensée aux défunts



André CAHUZAC - 04 Avril 2020
Jacqueline MAUREL - 18 Octobre 2020
Josette ALBERT - 21 Octobre 2020
Alodie BERNADOU - 06 Décembre 2020



Contacts mairie



Les permanences mairies



Pour rencontrer Monsieur le Maire sur rendez-vous au 06.30.06.08.03

Le lundi de 14h00 à 17h00

Le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 14h00 à 17h00

Pour rencontrer les adjoints sur rendez-vous :

Première adjointe
Marie-Christine CABAL
06.48.60.76.89

Le jeudi matin

Deuxième adjoint
Ludovic MARLOT
06.10.62.40.76

Le vendredi après-midi

Troisième adjointe
Nadine GARCIA
06.26.97.13.19

Le vendredi après-midi

Quatrième adjoint
Christian CHAMAYOU
06.78.13.60.42

Le mercredi matin



Mairie de Fréjairolles

05.63.76.07.20

mairie@mairie-frejairolles.fr

Un avenir commun, Frejairolles sur Facebook



Lundi 14h-17h

Mercredi 9h-12h / 13h30-17h

Vendredi 14h-17h

Responsable de la publication et de la rédaction : Jérôme CASIMIR

Co-rédacteurs / mise en forme / Comité de lecture

Marie-Christine CABAL - Nathalie CARME - Christine CHRETIEN - Lydie FOISSAC - Nadine HERAL

Imprimée par l'imprimerie PORTIER et distribuée par les élus